Requête à Propositions

Numéro de RFP :	RFP CIV#01-001/2023
Date d'issu :	23 Janvier 2023
Date limite des questions	30 Janvier 2023
Date limite des soumissions	06 Février 2023
Description :	Recrutement d'un consultant junior pour l'amélioration de la gouvernance financière des sociétés coopératives SCAK à Abidjan et Korhgo.
Pour :	Projet Ouest Africain Pro-Cashew
Finance par :	USDA
Mise en Œuvre par :	CNFA
Point de Contact	Service Achat/Procurement Service Tel : +225 27.22.53.22.16 procurement-civ@cnfa-procashew.org

Section 1: Introduction, Arrière-plan technique et Terme de Références

1.1 : Introduction : Le PRO-Cashew est un projet de l'USDA mis en œuvre par le CNFA dans cinq pays de la région ouest-africaine (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana et Nigéria). L'objectif du projet PRO-Cashew est de stimuler la compétitivité des producteurs d'Afrique de l'Ouest en améliorant l'efficacité et la qualité de la production ainsi que la mise en marché en développant des politiques régionales de commerce et d'investissement plus cohérentes.

Le but de cet appel d'offres est de recruter un expert financier pour conduire un programme d'amélioration de la gouvernance financière de SCAK en Côte d'Ivoire. Les consultants ayant une expérience dans le domaine de gestion de la gouvernance financière des coopératives sont fortement encouragés à postuler. Les postulants doivent s'assurer que CNFA reçoive leurs offres, conformément, aux instructions, termes et conditions décrits dans cet appel d'offres. Le non-respect des instructions décrites dans cette cet appel d'offres peut entraîner la disqualification d'une offre.

1.2: Description de l'activité : Ce coaching vise à améliorer la gouvernance financière au sein de la coopérative SCAK à Abidjan et Korhogo. A cet effet, du fait des spécificités de chaque entité, les activités du consultant sont subdivisées en deux points. PRO-Cashew recrute donc un consultant junior pour accomplir les tâches suivantes :

A. Renforcement des capacités des acteurs sur la gouvernance financière

- Mise en place de la fonction Audit interne au sein de la coopérative ;
- Installation et/ou renouvellement du Comité Audit – Ethique ;
- Revue de la charte du Comité Audit ;
- Rédaction et revue du code d'éthique et risques ;

- Evaluation de l'indépendance, des connaissances, des compétences et de l'expérience de la Direction général en gestion d'entreprise (Comptable, Financière, Fiscal et Ressources Humaines, logistique etc.) ;
- Renforcement des compétences de gestion administratives comptables, fiscales, financières et organisationnelles ;
- Etudes, rédaction et validation des indicateurs de suivi et évaluation.

B. Contrôle des informations financières

- Revue et formulation de recommandations concernant l'arrêté des comptes annuels ;
- Revue et formulation de recommandations concernant l'arrêté des comptes mensuels

Pour s'approprier l'environnement et conduire efficacement ses tâches, le coach effectuera différentes charges, à savoir :

Charge de travail de l'expert

Structures	Nombre de jours de travail	Activités	Repartition des charges par jour
SCAK	Le consultant travaillera sur 25 jours pour réaliser le travail.	Renforcement des capacités des acteurs sur la gouvernance financière	15 jours
		Contrôle des informations financières	10 jours

NB : Le consultant supportera toutes les charges liées à la logistique déployée dans le cadre de la mission. Aussi, un taux de 7.5% sera appliqué sur le montant Brut.

1.3. Livrables et dates de soumission

Livrables	Proposition de dates de soumission	Couts par livrable (%)
Rapport réunion de cadrage		
Liste des membres du Comité Audit – Ethique ;		
Charte du Comité Audit ;		
Code d'éthique et risques ;		
Rapport de formation sur les l'éthique		

Rapport de formation sur la gestion administrative comptables, fiscales, financières et organisationnelles ;		
Plan de suivi-évaluation		
Manuel de procédures comptables		

1.4: Période d'activité : Cette activité s'étendra du 21 Janvier 2022 au 20 Avril 2023 soient en 03 mois à Abidjan et Korhogo.

1.5. Profil du consultant

Le consultant devra avoir le profil ci-dessous :

- Être une personne physique capitalisant une expérience d'au moins trois (3) missions de renforcement des capacités des coopératives sur la gouvernance financière des sociétés coopératives, en général, et dans la filière de l'anacarde en Côte d'Ivoire, en particulier ;

- Disposer d'une expérience avérée dans la mise en place des dispositifs de contrôle financier ;

Section 2: Instructions aux offrants

2.1 Date limite et protocole de l'offre : Les offres doivent être reçues au plus tard le **06 Février 2023 à 17 heures GMT**. Les offres doivent être soumises par mail à l'adresse suivante : procurement-civ@cnfa-procashew.org.
Veuillez faire référence au numéro de l'appel d'offres dans toute réponse à cet appel d'offres. Les offres reçues après l'heure et la date spécifiées seront considérées comme tardives et ne seront prises en compte qu'à la discrétion de CNFA. La page de couverture de cette sollicitation résume les dates importantes du processus de sollicitation. Les offrants doivent respecter strictement les dates limites fournies pour être considérés pour l'attribution.

2.2 Questions : Les questions concernant les exigences techniques ou administratives de cet appel d'offres peuvent être soumises au plus tard le **30 Janvier 2023 à 17 heures GMT par** courriel à CNFA PRO-Cashew à l'adresse suivante : procurement-civ@cnfa-procashew.org Les questions et les demandes d'éclaircissement - et les réponses à celles-ci - que CNFA estime pouvoir intéresser d'autres soumissionnaires seront diffusées à tous les destinataires de l'appel d'offres qui ont manifesté leur intérêt à soumissionner.

Toute information verbale reçue de la part d'employés de CNFA ou de toute autre entité ne doit pas être considérée comme une réponse officielle à toute question concernant cet appel d'offres.

2.3 Évaluation et attribution : L'offre sera décernée au soumissionnaire qui propose la meilleure offre pour le projet. Tout paiement résultant de cet appel d'offre devrait être sous la forme d'un contrat. Ce prix est assujetti aux termes et conditions du projet Pro-Cashew tel que stipulé à l'annexe 5, satisfait aux exigences d'admissibilité et sera déterminée par une analyse de compromis comme étant la meilleure valeur en fonction de l'application des critères d'évaluation ci-dessous. La

détermination du meilleur rapport qualité-prix tiendra compte des propositions techniques et financières, c'est-à-dire de la meilleure approche et des résultats escomptés en combinaison avec un coût raisonnable. Les coûts proposés doivent refléter et correspondre clairement au degré de sophistication de l'approche technique.

L'importance relative de chaque critère individuel est indiquée par le nombre de points ci-dessous :

Critère d'évaluation	**Maximum Points**
Approche technique : • Méthodologie et outils généraux proposés	40 points
Performances antérieures : • Personnel clé et qualifications du consultant (15 points) • Expérience antérieure dans des travaux similaires (15 points)	30 points
Proposition de coût (offre financière)	30 points
Total des Points	100

Les propositions de meilleure offre sont demandées. Il est prévu que l'attribution soit faite uniquement sur la base de ces propositions originales. Toutefois, CNFA se réserve le droit de mener l'une des actions suivantes :
- CNFA peut mener des négociations avec et/ou demander des clarifications à tout offrant avant l'attribution;
- Alors que la préférence sera donnée aux soumissionnaires qui peuvent répondre à l'ensemble des exigences techniques de cet appel d'offre, CNFA peut émettre une attribution partielle ou diviser l'attribution entre plusieurs fournisseurs, si cela est dans le meilleur intérêt du projet Pro-Cashew ;
- CNFA peut annuler cet appel d'offre à tout moment.

Le prix ne sera attribué qu'à l'entité qui soumet une proposition en réponse à cet appel d'offres. CNFA n'attribuera pas de prix à différents offrants, entités ou tierces parties autres que le(s) offrant(s) sélectionné(s). CNFA prévoit d'attribuer un contrat à prix fixe à l'offrant retenu.

2.4 Proposition de coût : Les prix doivent être présentés en Francs CFA. Les offrants sont tenus de soumettre les conditions de paiement proposées et le calendrier de paiement proposé, le cas échéant. Le fait de ne pas soumettre les conditions de paiement proposées peut entraîner la disqualification de l'offre. Les offres doivent rester valables pendant au moins (60) jours civils après la date limite de soumission. Les offrants sont priés de fournir leurs offres sur du papier à en-tête officiel, conformément au format fourni à l'annexe 4.

2.5 Instructions relatives au format de la proposition : Toutes les propositions doivent être formatées conformément aux exigences ci-dessous :

(a) Langue française
(b) Inclure le nom de la personne, de l'agence ou de l'organisation, la date, le numéro de l'appel d'offres et les numéros de page en en-tête ou en pied de page dans tout le document.
(c) La proposition technique doit être présentée dans le format fourni à l'annexe 3.
(d) La proposition de coûts doit être présentée dans le format fourni à l'annexe 4.

Une proposition complète comprendra les documents suivants

- Une liste de contrôle de l'offre de proposition (annexe 1).
- Une lettre d'accompagnement sur papier à en-tête de la société, signée par un représentant autorisé du soumissionnaire (Annexe 2).
- Un RIB ;
- Une Copie de la pièce d'identité du Consultant ;

- Le Curriculum Vitae du candidat incluant au moins 3 références ;

- Une proposition technique décrivant la méthodologie ;
- Une proposition financière.

Annexe 1 - Liste de contrôle des offres et instructions de soumission

Pour aider les offrants à préparer leurs propositions, la liste de contrôle suivante résume la documentation à inclure dans une offre en réponse à la présente demande de proposition :

□ Liste de contrôle de l'offrant (Annexe 1)
□ Lettre de présentation sur papier à en-tête de la société, signée par un représentant autorisé de l'offrant (voir l'annexe 2 pour le modèle).
- Un RIB ;
- Une Copie de la pièce d'identité du Consultant ;
- Le Curriculum Vitae du candidat incluant au moins 3 références ;
- Une proposition technique décrivant la méthodologie ;
- Une proposition financière

Annexe 2 - Lettre de présentation de l'offrant

La lettre d'accompagnement suivante doit être placée sur du papier à en-tête et remplie/signée/tamponnée par un représentant autorisé à signer au nom de l'offrant

A : USDA Pro-Cashew
Cultiver de Nouvelles Frontières en Agriculture / Cultivating New Frontiers in Agriculture
Immeuble LG, Avenue Boga Doudou, II Plateaux Vallon Abidjan

Reference : RFQ no. RFP 01-001/2023

Monsieur le chargé des approvisionnements :

Nous, soussignés, fournissons par la présente l'offre ci-jointe pour effectuer tous les travaux nécessaires à la réalisation des activités et des besoins décrits dans l'appel d'offres susmentionné. Veuillez trouver notre offre ci-jointe.
Nous reconnaissons et acceptons par la présente toutes les conditions, dispositions spéciales et instructions incluses dans l'appel d'offres susmentionné. Nous certifions en outre que la société ci-dessous - ainsi que ses principaux responsables et tous les produits et services offerts en réponse au présent RFP - sont admissibles à participer à cette passation de marché conformément aux conditions de la présente demande et aux règlements de USDA.
En outre, nous certifions par la présente que, pour autant que nous le sachions et le croyions :

- Nous n'avons aucune relation étroite, familiale ou financière avec les membres du personnel de la CNFA ou du projet Pro-Cashew;
- Nous n'avons pas de relations étroites, familiales ou financières avec d'autres soumissionnaires qui soumettent des propositions en réponse à l'appel d'offres susmentionné ;
- Les prix de notre offre ont été fixés de manière indépendante, sans consultation, communication ou accord avec tout autre offrant ou concurrent dans le but de restreindre la concurrence.
- Toutes les informations contenues dans notre proposition et toutes les pièces justificatives sont authentiques et exactes.
- Nous comprenons et acceptons les interdictions de la CNFA contre la fraude, la corruption et les pots-de-vin.
- Nous comprenons et acceptons les interdictions de la CNFA concernant le financement ou l'association avec des individus ou des organisations engagés dans des activités de terrorisme ou de trafic de personne.

Nous certifions par la présente que les déclarations, certifications et autres déclarations ci-jointes sont exactes, actuelles et complètes.

Signature Autorisée :

Date : Nom du consultant :

Adresse du consultant : Téléphone :

Numéro d'identification du contribuable :

Nom officiel associé au compte bancaire (pour le paiement) **:**

Annexe 3 - Proposition technique (6 - 10 pages)

" Approche technique " (40 points)
Décrivez votre approche pour conduire le coaching.
Sur quels éléments techniques vous concentrerez-vous ? Quelle méthodologie utiliseriez-vous, si elle est différente de la méthodologie proposée ?
Comment vous assureriez-vous empiriquement que le résultat a un impact ?
La proposition doit fournir des détails sur les activités qui seront effectuées, et indiquer clairement les résultats visés.
La proposition doit indiquer la durée et le soutien logistique et administratif nécessaire.

Performances antérieures (30 points)
Dressez la liste des entreprises agricoles que vous accompagnées ;
Veuillez fournir une brève description de travaux antérieurs sur des activités similaires.

Noms de l'entreprise	*Nom et contact du dirigeant*	*Domaine d'activité*	*Expériences*	*Activités*

Annex 4 – Proposition de coûts (30 points)

Le montant du budget demandé doit être en rapport avec les objectifs du projet. Le demandeur doit ventiler le budget en fonction des activités énumérées dans le cahier des charges du programme.

Le soumissionnaire doit fournir une proposition de coûts avec des postes détaillés dans les catégories de coûts générales. L'offrant peut suggérer des catégories de coûts supplémentaires si nécessaire, si les postes du budget n'entrent pas dans une catégorie de coûts spécifique. Veuillez soumettre un budget pour chaque évaluation

Eléments de coûts	Unité	Quantité	Coût unitaires	Coût total	*Notes*
1. Personnel/travail					
2. Equipement					
3. Transport					
4. Communications					
7. Autres coûts directs					
TOTAL BUDGET					

Note : Les conditions de paiement proposées et le calendrier des paiements doivent être inclus dans la proposition de coûts.

Annex 5

5.1 Exigences en matière d'éthique et de conduite des affaires. CNFA s'engage à l'intégrité dans l'approvisionnement, et ne sélectionne les fournisseurs que sur la base de critères commerciaux objectifs tels que le prix et la valeur technique.

CNFA ne tolère pas la fraude, la collusion entre les soumissionnaires, les propositions/soumissions falsifiées, la corruption ou les pots-de-vin. Toute entreprise ou individu violant ces normes sera disqualifié de ce marché, exclu de futures opportunités de marché, et pourra être signalé à son client.

Il est strictement interdit aux employés et aux agents de CNFA de demander ou d'accepter de l'argent, des honoraires, des commissions, des crédits, des cadeaux, des gratifications, des objets de valeur ou des compensations de la part de vendeurs ou de fournisseurs actuels ou potentiels en échange ou en récompense d'une affaire. Les employés et agents qui adoptent cette conduite sont susceptibles d'être licenciés et seront signalés à leur client. En outre, CNFA informera son client de toute offre d'argent, de frais, de commission, de crédit, de cadeau, de gratification, d'objet de valeur ou de compensation de la part d'un fournisseur pour obtenir des affaires.

Les offrants répondant à cette RFQ doivent inclure les éléments suivants dans la soumission de leur proposition :
- Divulguer toute relation étroite, familiale ou financière avec CNFA ou le personnel du projet. Par exemple, si un cousin de l'offrant est employé par le projet, l'offrant doit le déclarer.
- Divulguer toute relation familiale ou financière avec d'autres offrants soumettant des propositions. Par exemple, si le père de l'offrant est propriétaire d'une société qui soumet une autre proposition, l'offrant doit l'indiquer.
- Certifier que les prix de l'offre ont été établis de manière indépendante, sans aucune consultation, communication ou accord avec un autre offrant ou concurrent dans le but de restreindre la concurrence.
- Certifier que toutes les informations contenues dans l'offre et toutes les pièces justificatives sont authentiques et exactes.
- Certifier comprendre et accepter les interdictions de CNFA contre la fraude, la corruption et les pots-de-vin.

Veuillez contacter le Chargé d'approvisionnement à l'adresse procurement@cnfa-procashew.org pour toute question ou préoccupation concernant les informations ci-dessus ou pour signaler toute violation potentielle. Les violations potentielles peuvent également être signalées directement à CNFA à l'adresse **FraudHotline@cnfa.org** ou à la Global Complaint Hotline de CNFA au 202-991-0931.

5.2 Modalités et conditions : Cet appel d'offres est soumis aux termes et conditions standard de CNFA. Toute adjudication qui en résulte sera régie par ces termes et conditions ; une copie des termes et conditions complets est disponible sur demande. Veuillez noter que les termes et conditions suivants s'appliquent :

(a) Les conditions de paiement standard de CNFA sont de 30 jours nets après la réception et l'acceptation de tout service ou produit livrable. Le paiement ne sera émis qu'à l'entité soumettant l'offre en réponse à cette sollicitation et identifiée dans le prix résultant ; le paiement ne sera pas émis à une tierce partie.
(b) Il est interdit de fournir des services impliquant l'un des pays suivants : Cuba, Iran, Corée du Nord, Syrie.
(c) La loi des États-Unis interdit les transactions avec des individus et des organisations associés au terrorisme, ainsi que la fourniture de ressources et de soutien à ces derniers. L'offrant sélectionné dans le cadre d'un marché résultant de cette sollicitation doit veiller au respect de ces lois.

(d) La loi des États-Unis interdit de s'engager dans toute activité liée à la traite des personnes. Le soumissionnaire sélectionné dans le cadre d'un marché résultant de cet appel d'offres doit veiller à respecter ces lois.
(e) Il est interdit à l'offrant de fournir certains équipements ou services de télécommunications en tant que composant substantiel ou essentiel de tout système, ou en tant que technologie critique faisant partie de tout système, produits par les sociétés couvertes suivantes, et leurs filiales et sociétés affiliées, dans le cadre de l'exécution de tout prix résultant : Huawei Technologies Company ; ZTE Corporation ; Hytera Communications Corporation ; Hangzhou Hikvision Digital Technology Company ; Dahua Technology Company ; et toute autre société telle que déterminée par le gouvernement des États-Unis. L'offrant certifie qu'il ne fournira pas d'équipements ou de services de télécommunications couverts au CNFA dans le cadre de l'exécution du contrat.

5.3. Avis de non-responsabilité : Il s'agit uniquement d'un appel d'offres. L'émission de cette sollicitation n'oblige en aucun cas CNFA, le projet PRO-Cashew, ou le client de CNFA à faire un prix ou à payer les coûts encourus par les soumissionnaires potentiels dans la préparation et la soumission d'une offre. En outre :

(a) CNFA peut annuler l'appel d'offres et ne pas attribuer ;
(b) CNFA peut rejeter tout ou partie des réponses reçues ;
(c) L'émission de l'appel d'offres ne constitue pas un engagement d'attribution par CNFA ;
(d) CNFA se réserve le droit de disqualifier toute offre basée sur le manquement de l'offrant à suivre les instructions de la sollicitation ;
(e) CNFA ne compensera pas les offrants pour leur réponse à la sollicitation ;
(f) CNFA se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base de l'évaluation initiale des offres sans autre discussion ;
(g) CNFA peut négocier avec les offrants de la liste restreinte pour leur meilleure et dernière offre ;
(h) CNFA peut rééditer l'appel d'offres ou émettre des amendements formels révisant les spécifications et les critères d'évaluation originaux avant ou après la réception des propositions ;
(i) CNFA peut modifier les spécifications sans émettre une notification formelle à tous les offrants lorsque les révisions sont sans rapport avec la portée de l'appel d'offres ;
(j) CNFA peut choisir de n'attribuer qu'une partie des activités de l'appel d'offres, ou d'attribuer des prix multiples basés sur des activités multiples ;
(k) CNFA se réserve le droit de renoncer à des lacunes mineures de la proposition qui peuvent être corrigées avant la détermination de l'attribution afin de promouvoir la concurrence ;
(l) En soumettant une réponse à cette sollicitation, les offrants comprennent que le Client de CNFA n'est pas une partie à cette sollicitation et l'offrant accepte que toute protestation en vertu des présentes doive être présentée - par écrit avec des explications complètes - au Projet PRO-Cashew pour examen. Le Client de CNFA ne prendra pas en considération les protestations concernant les achats effectués par les partenaires de mise en œuvre. CNFA, à sa seule discrétion, prendra une décision finale sur toute protestation pour ce marché.

5.4. Eligibilité : En soumettant une offre en réponse à cette sollicitation, l'offrant certifie qu'il n'est pas radié, suspendu ou autrement considéré comme inéligible à une attribution par le gouvernement américain. Le CNFA n'attribuera pas de contrat à une personne qui est radiée, suspendue ou considérée comme inéligible par le gouvernement américain.